



Conseil d'école primaire



Procès-verbal n°1 Jeudi 21 mai 2009

Présents :

Equipe de direction : Bernard Pujol, Ricardo Polo, Laurent Casañas, Philippe Herriau

Représentants des enseignants : Navarro Inés, Gabriela Iglesia, Monica Lafosse, Elina Sedaca, Sandrine Didier, Marie Claire Glain, Sylvie Gomes, Montserrat Previgliano, Sylvie Gomes, Veronica Gardey.

Représentants des parents d'élèves : Nathalie Teson, Isabelle Schindler, Mercedes Wainer, Paola Schapire, Pablo Sbarra, Véronique Petitjean.

Secrétaire de séance : Inés Navarro

Président : Laurent Casañas

La séance est ouverte à 17h15.

1. Installation du conseil d'école 2009

Un tour de table permet à chacun des membres de se présenter. M. Casañas rappelle l'importance de l'équilibre parents/enseignants pour le conseil d'école primaire (maternelle et élémentaire). Celui-ci est constitué de l'équipe de direction Jean Mermoz et d'un délégué parent et enseignant par niveau de classe du primaire (TPS-PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 et CM2).

Rappel du taux de participation des parents aux élections 2009 : **24,26%**, soit une augmentation par rapport à l'année dernière.

M. Casañas rappelle que **la seule instance de décision est le conseil d'établissement.**

Compétences du conseil d'école, lieu privilégié de représentation et de débat qui se réunit une fois par trimestre (*Décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et circulaire AEFÉ du 30 juin 2008 relative à l'organisation de la vie scolaire et des instances des établissements scolaires français à l'étranger relevant de l'AEFE.*)

Il donne son avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Il est expressément consulté sur :

- les structures pédagogiques et la composition des classes
- l'organisation du temps scolaire et du calendrier
- le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1er degré sur proposition du conseil des maîtres
- les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement
- les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales
- les activités périscolaires et complémentaires
- les projets et l'organisation des classes de découverte
- les questions relatives à l'hygiène, à la santé et la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire, la restauration scolaire
- les principes de choix des matériels et outils pédagogiques
- les propositions d'actions de formation présentées par la cellule formation continue les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.

Il adopte le règlement intérieur du conseil d'école.

A l'issue de chaque séance, un procès-verbal est dressé par son président. Celui-ci est proposé à la relecture à chacune des parties avant d'être publié sur le site internet du lycée, affiché à l'entrée du lycée et envoyé par courrier électronique à tous les représentants des parents d'élèves dans les quinze jours qui suivent le conseil. Soucieux de faciliter la rédaction du procès-verbal et de pouvoir le communiquer

rapidement, M. Casañas propose de reconduire les modalités 2008 : continuer à le rédiger lui-même en partenariat avec un enseignant. Le brouillon de ce PV sera ensuite transmis aux représentants des parents pour correction, annotation et autres modifications avant diffusion. Le mode de communication et de transmission papier et électronique est reconduit.

Les procès-verbaux des précédents conseils d'école sont en ligne sur le site du lycée. Ils constituent la mémoire de la vie administrative et pédagogique de l'école.

Beaucoup de parents posent des questions qui ont le plus souvent été évoquées dans les conseils des années précédentes. Il est demandé aux représentants des parents de prendre connaissance de ces procès-verbaux pour filtrer les questions et **apporter des réponses aux questions les plus basiques que les parents d'élèves seraient amenés à poser.**

Le directeur continue à rester en contact régulier avec les représentants de parents pour préparer le conseil et répondre ainsi plus en détails à toutes les interrogations.

2. Modification du règlement intérieur de l'école primaire

Le règlement de l'école maternelle et de l'école élémentaire ont été actualisés les années précédentes. Conformément à ce qui avait été dit l'an dernier, un nouveau règlement unifié pour l'école primaire voit le jour. Un document de travail a été préalablement remis à chacun des membres présents. Les parents d'élèves disent apprécier la nouvelle lisibilité de ce règlement qui précise de façon claire les droits et obligations de chacun au sein de notre école, le plus important étant de faire appliquer ce règlement.

Le nouveau règlement est **adopté par vote à l'unanimité** des membres présents :

Abstention : 0 Contre : 0

Il sera distribué à chaque famille, accompagné d'un coupon signé à rendre aux enseignants de classe de leur enfant.

3. Bilan de rentrée 2009

L'équipe pédagogique de l'école Jean Mermoz accueille trois nouvelles enseignantes :

- Madame Viviana Santin, franco-argentine, en classe de MS4 à ½ temps, sur une ouverture de classe.
- Madame Gabriela Iglesia, française, en classe de CE1 A et B, jusqu'au 31 juillet. Elle vient d'obtenir un poste de résidente au collège de Martinez en août 2009. Mme Chenu qui était en congé maternité reprendra sa classe.
- Madame Catherine Maury, française, en classe de CM1C et CM1D.

Effectifs au 21 mai 2009

L'école maternelle compte 247 élèves soit 16 de moins qu'en 2008 pour 12 classes. L'école élémentaire compte 475 élèves soit 15 de moins qu'en 2008 (Passage d'élèves de Grande Section moins nombreux en CP et passage de CM2 nombreux en 6^{ème}) pour 20 classes.

Soit un total de 723 élèves pour l'école primaire pour 32 classes.

La moyenne de l'école maternelle est de 20,6 élèves par classe, celle de l'école élémentaire 23,8 soit une moyenne de l'école primaire dans son ensemble de 23,6 élèves par classe.

La structure de l'école est la suivante :

1 TPS : 19	3 PS : 49	4 MS : 92	4 GS : 87	
	Moyenne/classe : 16,33	Moyenne/classe : 23	Moyenne/classe : 21,75	
4 CP : 96 élèves	4 CE1 : 95	4 CE2 : 86	4 CM1 : 97	4 CM2 : 101
Moyenne/classe : 24	Moyenne/classe : 23,75	Moyenne/classe : 21,5	Moyenne/classe : 24,25	Moyenne/classe : 25,25

Les élèves se répartissent de la façon suivante :

	FR + FR/ARG	ARG	TIERS
<i>Maternelle</i>	96 - 38,862%	120 - 48,58%	24 - 9.71%
<i>Élémentaire</i>	191 - 40.21%	253 - 53.26%	31 - 6.52%
Total Primaire	287 - 39.75%	373 - 51.66%	55 - 7.61%

- ⇒ Un nouveau jeu d'escalade a été installé dans la cour de maternelle.
- ⇒ Les couloirs de l'école élémentaire et de l'école maternelle ont été entièrement repeints.
- ⇒ La BCD a été réaménagée pour permettre la création d'une salle de réunion.

4. Présentation de la mise en œuvre de la réforme du primaire

Un document de présentation de cette réforme est mis en ligne sur le site du lycée et envoyé aux représentants de parents pour diffusion.

Voir document annexé.

Elle est présentée à tous les parents présents.

La mise en œuvre des nouveaux programmes conduit l'équipe pédagogique à revoir les programmations par niveau de classe et les livrets d'évaluations périodiques. Chaque élève aura un nouveau livret d'évaluations qui le suivra tout au long de sa scolarité à l'école primaire. Nous le finalisons avant impression.

Pour rappel :

- les classes de cycle 1 (TPS-PS-MS) rendront le livret 1 fois par semestre
- les classes de cycle 2 (GS-CP-CE1) rendront le livret 1 fois par trimestre
- les professeurs de matières spéciales rendront leur livret 1 fois par semestre

5. Évaluations CE1 et CM2

Le dispositif d'évaluation nationale est un des éléments importants de la réforme pour l'école. Les nouvelles évaluations ont été construites en référence aux connaissances et compétences fixées par les programmes 2008 et seront un élément essentiel de pilotage notamment au niveau de l'établissement.

Les élèves sont donc évalués en français et en mathématiques. Cette évaluation revêt une fonction essentielle **d'évaluation bilan** qui permettra aux enseignants de situer chaque élève par rapport aux objectifs définis dans les programmes et de remédier aux difficultés constatées par la suite.

Il s'agira donc de :

- Mesurer les acquis des élèves à des moments clés de leur scolarité.
- Renforcer les compétences des élèves en mobilisant les différents dispositifs d'aide.
- Donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en leur permettant de suivre les progrès de leur enfant.
- Disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements à l'école.
- Disposer d'un instrument de pilotage du système éducatif, du niveau local de l'école jusqu'au niveau national.

CALENDRIER	CM2	CE1
Passation	du 15 au 19 juin	du 9 au 13 novembre
Opérations de saisie	du 22 au 29 juin	du 16 au 24 novembre
Communications aux parents	à partir du 29 juin	à partir du 24 novembre

Les résultats de ces évaluations doivent nous permettre :

- Analyser finement les résultats et repérer les difficultés isolées ou massives.
- Repérer les marges de progrès et fixer des cibles locales en cohérence avec les cibles Amérique du sud, AEFÉ, nationales.
- Mobiliser les équipes.
- Définir ou adapter les plans d'animation et de formation.
- Adapter les dispositifs d'aide et de soutien.

6. Projets pédagogiques

UNESCO : La semaine du 5 juin sera l'occasion pour toute l'école de célébrer la journée mondiale de l'environnement. La semaine du 26 novembre sera la journée de la tolérance et journée mondiale de l'enfance.

Prévention routière : dans le cadre d'un projet visant à éduquer les élèves du primaire à la prévention routière, des animateurs de l'école itinérante sont intervenus dans les classes de CP. La gendarmerie argentine et française interviendra également à la maternelle et en élémentaire, les classes de cycle 3 feront

des visites à la mini ville de Lugano et nous sommes en liaison avec la fondation Renault Argentine pour préparer au mieux nos élèves de CM à l'obtention de l'attestation de première éducation à la route (**APER**). Il est également prévu que le SAME intervienne comme l'an dernier auprès des élèves de CM dans le cadre plus général d'« *Apprendre à Porter Secours* ».

Garrahan : l'école participe à la collecte de papiers et de bouchons en plastique de la fondation Garrahan. Ce projet est détaillé sur le site de l'école. Deux collectes ont déjà eu lieu. Plus largement, cette participation permet de travailler avec les élèves sur l'éducation à l'environnement et la solidarité.

Semaine de la presse : toutes les classes de l'école Jean Mermoz ont participé à cette semaine de découverte de la presse. La rédaction d'un numéro spécial bilingue du journal du cycle 3 est en cours. M. Casañas remercie au passage l'ensemble de l'équipe pédagogique qui a su se mobiliser sur cette action de début d'année ainsi que tous les parents qui ont participé de près ou de loin à la réussite de cette action.

Conseil des délégués : deux délégués par classe (1 titulaire et 1 suppléant) ont été élus à l'école élémentaire. Chaque délégué se doit de respecter la charte du délégué Mermoz. L'objectif du conseil des délégués est de donner l'occasion aux élèves de pouvoir s'exprimer et échanger des avis sur la vie de l'école pour pouvoir y apporter une amélioration. Ce conseil est un espace dans lequel les élèves, par l'intermédiaire de leurs délégués, vont pouvoir évoquer, discuter et valider des propositions quant à la vie de l'école, en fonction d'un besoin identifié, d'une difficulté observée, d'un souhait exprimé.

Le compte rendu est mis en ligne sur le site de l'école dans l'espace dédié aux délégués. Le panneau dédié aux délégués est situé près de la BCD. Les deux premiers conseils ont permis notamment de mener à bien une enquête de satisfaction auprès des élèves mangeant à la cantine.

Défi mathématique : toutes les classes de l'école continuer de travailler sur la méthodologie du défi mathématique. Cette préparation constituée de plusieurs épreuves conduira les classes à « s'affronter » dans le cadre d'un défi par niveau de classe en fin d'année scolaire.

25 élèves de CM2 sont également qualifiés pour la seconde épreuve des olympiades de mathématiques argentines (*Ñandu*) qui a lieu aujourd'hui à l'Institut Santa Ana.

Site Internet : Dans l'onglet « Vie des classes », les parents peuvent accéder aux blogs de chaque classe. M. Casañas précise que ce site dispose également d'un « Coin des parents ». L'idée est d'informer les lecteurs des missions des représentants d'élèves mais également de permettre à l'Amicale si elle le souhaite de proposer un lien vers son propre blog.

La fête de la musique aura lieu le samedi 20 juin pour l'école primaire. Les professeurs chargés de son organisation sont Cecilia Somoza et Miguel Colella. La participation est libre pour tous les élèves du lycée.

7. Formation continue

Dans le cadre du Plan Régional de Formation 2009 :

Stages régionaux :

4 enseignantes ont participé à 2 stages au Chili sur :

- « PEDAGOGIE DU PROJET DANS UN CADRE BILINGUE ET BICULTUREL »
- « NOUVELLES MODALITÉS D'ÉVALUATION ET AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ »

Stage interne :

Dans le cadre de notre partenariat avec l'IUFM de Guyane, 10 stagiaires PE2 ont pris en charge les classes de cycle 3 pendant 15 jours. Les enseignants de cycle 3 et cycle 2 ont ainsi pu travailler sur l'axe 1 du projet d'établissement : **Mise en conformité avec le nouveau cadre éducatif français.**

Compte tenu du bilan très positif, cette initiative sera renouvelée en 2010.

8. Sorties et voyages scolaires 2009

- Sorties

M. Casañas précise que le coût de location d'un car est passé de 180 pesos à 220 pesos, soit 22% d'augmentation. Au premier trimestre, les classes de MS et de GS sont allées visiter l'exposition Unicef sur les Ours à la Plaza San Martin.

- Voyages scolaires avec nuitées

Comme prévu en fin d'année dernière, les classes de CE2 partent à Tandil en deux fois au mois de mai, les classes de CM2 partent dans à *Puerto Madryn* en septembre et les classes de CP partiront à la ferme éducative de la *Granja Loma Verde* en octobre.

	CE2	CM2	CP	
Ne voyageant pas	3	6	0	
Demande d'aide Mermoz	10	12	1	
Montant total de l'aide	3195 \$	14428 \$	153 \$	
Aide Fondation Mermoz pour diminuer le coût global		27000 \$		44776 \$

9. Restaurant scolaire

Sodhexo fournit une collation à tous les élèves de maternelle depuis la rentrée scolaire. Les parents sont très satisfaits. Ils demandent à ce que le contenu de cette collation soit connu. Il sera affiché devant chaque classe.

Le service de la cantine a été amélioré. M. Pujol rappelle la possibilité pour chaque parent de pouvoir manger au comedor après achat d'un ticket au kiosco. Mme Tesson, représentante de parents, informe qu'elle a elle-même assisté au repas des élèves en compagnie d'autres parents. Tout est parfaitement réglé.

M. Casañas précise que les surveillants font le lien avec les maîtresses tous les jours par l'intermédiaire d'un cahier de liaison. Un bilan est fait avec les surveillants tous les 15 jours.

Les délégués ont réalisé à la demande de M. le Proviseur, une enquête de satisfaction. Le compte-rendu est distribué aux représentants pour information. Il est mis en ligne sur le site de l'école.

10. Péricolaire

Un nouveau coordonateur a été nommé : il s'agit de Jorge Lanotte. 600 élèves sont aujourd'hui inscrits malgré le nombre réduit d'activité ce qui est très positif.

Un bilan de rentrée sera fait lors du Conseil d'établissement.

11. Question des représentants de parents d'élèves

Aucune question.

12. Dates des prochains conseils :

- Jeudi 27 août de 17 heures à 19 heures.
- Mardi 24 novembre de 17 heures à 19 heures.

La séance est levée à 19h.

Le directeur

Laurent Casañas

Secrétaire de séance

Inés Navarro